

Grille des punitions pour les enfants de la MS au CP

- 11 points restants** : Rester isolé pendant une moitié de récréation (ou un repas si c'est pendant la cantine)
- 10 points** : Aider le personnel à nettoyer deux tables
- 9 points** : Avertissement à faire signer par les parents
- 8 points** : Retenu à la cantine, pendant que les autres sont dans la cour
- 7 points** : Rester isolé pendant des récréations* (ou deux repas) + signatures des parents du permis à points
- 6 points** : Présentation de ses excuses verbales + lettre d'avertissement du Maire aux parents
- 5 points** : Ne pas manger avec ses copains pendant une semaine (échange de service)
- 4 points** : Monsieur le Maire vient avertir directement l'enfant
- 3 points** : Rendez-vous avec les parents/enfant et le Maire à la mairie
- 2 points** : Aider le personnel à nettoyer toutes les tables de la cantine
- 1 point** : Rester isolé pendant des récréations* + signatures des parents et du Maire

Plus de point : exclusion temporaire



Mon permis de bonne conduite

Nom :

Classe :

Prénom :



Remis par Mr DUMAS Florian, le Maire, le 20 septembre 2023

Date	Comportement	Nb pts enlevés/ restants	Signature adulte	Signature enfants et parents
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		

-1	Rentrer dans les locaux sans autorisation
-1	Courir ou crier dans la cantine
-1	Obliger l'adulte à se répéter, plusieurs fois
-1	Être indiscipliné lors de la mise en rang à la cantine
-1	Jouer dans les sanitaires
-1	Se tenir mal à table
-1	Perdre/ne pas ramener son permis à points
-2	Jouer avec la nourriture et les couverts
-2	Dégrader le matériel et les affaires de ses camarades
-2	Dire des gros mots et mentir
-3	Jeter des projectiles (cailloux, jeux....)
-3	Insulter ses camarades et le personnel, harceler
-3	Cracher sur quelqu'un
-3	Avoir des gestes ou parole déplacées, être vulgaire, se moquer
-3	Frapper, blesser quelqu'un volontairement et violemment
-3	Répondre aux adultes

* Le mensonge, la récidive (recommencer la même faute) et se mettre à plusieurs pour commettre une infraction sont des circonstances aggravantes
 Tout mauvais comportement non répertorié dans la grille fera l'objet d'un retrait de points. L'adulte jugera du nombre en fonction de la gravité de l'acte.

Nombre de points retirés en fonction du comportement constaté